



# BULLETIN D'INFORMATION

Compte-rendu succinct du Conseil Municipal  
Du lundi 21 décembre 2020

## Renouvellement contrat animateur Activ'Séniors :

Afin de poursuivre les activités d'Activ'Séniors et après avis favorable du Conseil d'Administration du CCAS, le Conseil Municipal a validé le renouvellement du poste de l'animateur en 2021.

## Admission en non-valeur :

Après avoir reçu de la trésorerie de Parthenay les impayés 2019-2020 de la cantine, le Conseil Municipal a accepté l'admission en non-valeur de 891.22 €.

## Autorisation engagement des crédits :

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 25% jusqu'à l'adoption du budget primitif.

## Choix du prestataire pour une étude géotechnique :

14 parcelles du lotissement de la Haute Vergne sont situées dans la zone de retrait gonflement des sols argileux. Une étude géotechnique est obligatoire en prévision des ventes. Le Conseil Municipal a retenu l'entreprise GINGER pour un montant de 3 420.00 €.

## Annulation subvention FSE Collège Louis Merle :

Le collège a informé la collectivité que le projet « Terra Aventura » est abandonné. Le Conseil Municipal a pris bonne note du retrait et annule le versement de la subvention prévue.

## Convention de collecte des déchets :

Les élus ont validé le renouvellement de la convention pour l'année 2021 avec le Collège Louis Merle pour la collecte des cartons et autres déchets, par la commune.

## Convention d'utilisation des stades :

Comme chaque année, une convention de partenariat est à conclure avec le département pour la prise en charge financière de l'utilisation des équipements sportifs communaux par les collégiens de l'établissement Louis Merle. Le conseil valide le montant de la contribution du Département pour 2019-2020 à hauteur de 513.60 € pour le Collège Louis Merle.

## SDIS : convention sapeur-pompier :

La collectivité dispose de deux agents techniques sapeurs-pompiers. Il convient de renouveler la convention de 2013 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021. Il a été décidé aussi d'augmenter à 80 heures le temps de disponibilité des agents pour les sorties, celles-ci étant plus longues du fait de l'éloignement des services hospitaliers.

## SMVT : Convention animation site Natura 2000 :

L'animation Natura 2000 "Bassin du Thouet mont" a été confiée au Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet. Celle-ci propose à la commune un renouvellement de la convention pour la période 2020-2026. Le Conseil a validé les termes de la convention et nomme Madame Géraldine Racaud en qualité d'élue référente.

## CCPG convention de prestation de services :

Les Communautés de Communes et leurs communes peuvent conclure des conventions pour lesquelles l'une d'elles confie à l'autre la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions. Pour la Commune de Secondigny, les élus approuvent les termes de la convention de service à titre de gratuité pour l'école maternelle et primaire de la Charmille et la Halte-garderie Galipette.

## Comité de rédaction :

Bulletin rédigé par, Liliane Le Roux, et Jany Péronnet.

## Mise en page :

A. Brandeau

## Imprimé par nos soins

## Mairie :



1 pl. de l'Hôtel de Ville  
BP 50003  
79130 SECONDIGNY



05 49 63 70 15



secondigny@  
mairie-secondigny.fr



## Infos :

Cette année 2020 a été une année difficile, les séniors ont été éprouvés, c'est pourquoi la nouvelle équipe municipale a décidé de remettre un petit **colis garni à chaque foyer** dont l'un des membres a **plus de 70 ans**. Nous espérons que cela leur fera plaisir et permettra de leur remettre du baume au coeur.

Les **salles** restent **fermées** au public jusqu'à nouvel ordre.

**Prochain conseil municipal :**  
Lundi 25 janvier 20h30

## Convention de service commun de maintenance informatique :

En 2016, la Communauté de Communes de Parthenay Gâtine a créé un service commun "maintenance informatique". La convention arrivant à échéance, il convient de la renouveler pour une période de 4 ans. Le Conseil Municipal valide cette convention et décide de nommer : Madame Joëlle Franchineau en qualité d'élue référente au sein du comité de suivi du service commun.

## Ouverture dominicale des commerces :

La loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a modifié ses dispositions relatives au repos dominical. Le nombre d'ouvertures des dimanches ne peut excéder 12 par an et la liste des dimanches doit être arrêtée avant le 31 décembre. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'ouverture en 2021 de ces commerces le dimanche :

- **Secteur automobile (5 dimanches)** : 17 janvier, 14 mars, 13 juin, 19 septembre, 17 octobre.
- **Autres commerces de détail (12 dimanches)** : 24 et 31 janvier, 7 février, 4 avril, 27 juin, 4 et 11 juillet, 10 et 17 octobre, 12-19 et 26 décembre.

## Point sur les travaux et chantiers en cours :

Il est prévu l'abattage des peupliers sur la presqu'île du plan d'eau par la société Archimbaud.

Les travaux du local des Restos du Cœur commenceront début janvier.

## Point sur les commissions :

L'opération père Noël a été un grand succès. 115 enfants présents ont reçu un cadeau de la municipalité.

Modifications biens communaux : Un remaniement a été fait : les domaines d'urbanisme et de PLUI ont été intégrés à la commission Voirie-PAVE. Monsieur Eric Guillot remplace Monsieur Jean-René Hervo dans la commission Appel d'offres. De plus, Monsieur Joël Sapin est nommé vice-président en remplacement de Monsieur Jean-René Hervo

dans la commission Biens Communaux. Pour plus d'informations, le tableau des commissions est affiché à la mairie.

## Questions diverses :

Monsieur Marc Brémaud a été élu référent auprès du SMBVSN-Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise.

En octobre, nous avons participé au marché de consultation des fournisseurs d'électricité. C'est l'entreprise SELIA qui a été retenue. Les contrats seront effectifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le contrat avec la Société Fillon de Parthenay a été signé pour la location des illuminations de Noël.

Des disponibilités ont été demandées par deux agents pour convenances personnelles : l'une pour l'agent administratif chargé de l'urbanisme et ce pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et l'autre pour le responsable des services techniques et ce pour une durée de 5 ans à compter du 15 février 2021.

Les différentes opérations, bien que fortement diminuées du fait de la crise sanitaire, ont permis de récolter 15 800 € en faveur du Téléthon.

Monsieur le Maire propose d'offrir un colis garni aux plus de 70 ans de la commune en signe d'amitié en cette période troublée par la crise sanitaire.

Il propose également d'offrir un colis à tout le personnel communal pour l'arrivée de la nouvelle équipe municipale.

Monsieur le Maire clôture la réunion de Conseil et remercie toutes les personnes pour leur présence.

## Coronavirus :

### POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver très régulièrement les mains.



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir.



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades.



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter.

*L'ensemble du Conseil Municipal et le Personnel Communal vous présentent, à vous et à vos proches, leurs vœux de bonheur, santé et prospérité.*

*Jany Péronnet  
Maire de Secondigny*

*Prenez soin de vous et de vos proches.*